



BULLETIN NATIONAL CFDT

INTERESSEMENT 2021



La commission intéressement qui s'est déroulée le 22 février : les résultats du nouvel accord ont été publiés. Comme nous l'avions annoncé le montant de l'enveloppe globale est en hausse de 41% ce qui donne un montant d'intéressement moyen brut en hausse de 38% par rapport à 2020.

INTERESSEMENT 2021		Intéressement (cgs/rds)	Total avec abondement net (csg/rds)
Tranches de salaires annuel brut en K€	20-25	1979 €	2913 €
	25-30	1979 €	2913 €
	30-35	1979 €	2982 €
	35-40	2166 €	3100 €
	40-45	2289 €	3222 €
	45-50	2412 €	3345 €
	50-55	2536 €	3469 €
	55-60	2662 €	3595 €
	60-65	2782 €	3715 €
	65 +	2896 €	3829 €

2 évolutions majeures dans la répartition de l'intéressement

1. Un plancher plus élevé :
 - Seuil relevé de 15 k€ à 30k€ (pour que les plus bas salaires bénéficient d'un intéressement significatif).
2. Un abondement plus juste :
 - Dans le cas d'un placement dans le PEE ou PERCO, la part fixe de l'intéressement sera abondée de 75%, l'abondement sera donc égalitaire pour tous les salariés.

Ce nouvel accord a pour effet de redistribuer directement aux salariés un intéressement proportionnel au chiffre d'affaires réalisé. Ce modèle est beaucoup plus sain « Si l'entreprise gagne de l'argent, les salariés aussi ! ».

Le planning :

Mi-Mars : information des salariés par le CIC du montant de l'intéressement
Début avril : date limite de réponse des salariés sur le choix de placement ou versement
Début mai : Visibilité des placements sur le site du CIC
Le virement des paiements immédiats de l'intéressement se feront sur la paye d'Avril

Le Nantissement

Depuis trois ans, notre nouvel opérateur désigné pour gérer l'épargne salariale à ST propose le nantissement : Il est désormais possible de percevoir une avance, et ce à tout moment, d'une partie des sommes placées dans le PEE (à hauteur de 80% max) avant échéance de disponibilité (qui est de 5 ans). Cette opération, dite de « nantissement », permet donc aux salariés de placer l'intéressement, de le défiscaliser, d'obtenir l'abondement (75% part fixe) et de récupérer immédiatement 80% de la somme placée moyennant un taux de prélèvement du CIC-CM d'environ 2.99%.
Grace au montant de l'intéressement en hausse cette année le nantissement est accessible à tous les salariés.



La Cfdt travaille cet accord depuis des années, les salariés en récoltent les fruits et c'est tant mieux !